

NOTICE I.S.D.N.D DE FRESNES-SUR-MARNE

A – Aménagements liés à notre politique de gestion des odeurs

A.1. Infrastructures dédiées à la lutte contre les odeurs

Le centre de traitement de déchets est équipé de différentes infrastructures dans le cadre de la réception et du traitement de ses déchets ; pour chacune d'elle, un système de gestion des odeurs est mis en place:

- Un quai de rupture de charge lequel réceptionne une partie des déchets destinés à l'enfouissement ainsi que les déchets liés à l'activité transfert : Un système autonome anti-odeurs de 200ml est installé. Il est caractérisé par des buses réparties de manière homogène sur l'ensemble de la longueur dudit quai ; Grâce à un automate, ce neutraliseur est asservi à une station météo qui permet d'activer de manière plus ou moins intense la diffusion de produit en fonction des conditions météorologiques.
- Un casier en cours d'exploitation : Un neutraliseur mobile d'une longueur de 300ml est positionné en périphérie du casier et dans les vents dominants. Il est déplaçable autant que nécessaire. Il est piloté grâce à un automate programmable et peut fonctionner selon des plages horaires définies.
- Une plate-forme de réception des déchets liés à l'activité de mise en balle : Un neutraliseur d'odeur fixe de 50 ml est installé sous un auvent utilisé pour la réception des déchets
- Système mobile : En cas de besoin, des systèmes mobiles sont mis en place pour renforcer les infrastructures en place.

A.2. Organisation d'exploitation

Les travaux d'exploitation susceptibles de produire des odeurs sont encadrés par des procédures spécifiques :

- Les camions entrant sur site ont obligation d'être bâchés
- Les déchets odorants sont dirigés et traités directement sur la zone d'enfouissement (=le casier en exploitation)
- Une couverture de matériaux quotidienne recouvre les déchets enfouis ; elle est renforcée en fin de chaque semaine

- Les travaux de mise en place des équipements de captage des biogaz sont réalisés en fonction des conditions météorologiques

B – SUIVI DES ODEURS

B.1. Mise en place d'une sentinelle odeur : Des tournées d'inspection

Une équipe dédiée à la remontée des odeurs réalise une tournée le matin et le soir, à l'extérieur du site et en particulier sur la commune de Fresnes-sur-marne. Ils savent reconnaître précisément le type d'odeur son l'intensité ; en cas d'alerte, des actions sont déclenchées.

B.2. Mise en place d'un numéro vert et d'une adresse mail générique

Soucieux de réaffirmer notre proximité, notre rigueur et notre réactivité, un numéro vert et une adresse mail est mis en place ; Ils permettent d'exprimer les préoccupations et/ou les témoignages d'éventuelles nuisances ressenties par les riverains.

Numéro vert : 0800 14 99 27

Adresse mail : contact.claye-souilly@veolia.com

Les plaintes recensées et les actions associées sont présentées chaque année au sein de la commission de suivi de site encadrée par la préfecture.

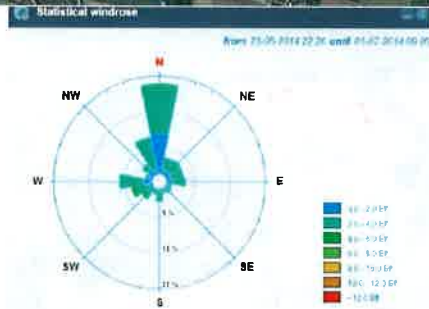
B.3. Centralisation des données dans un logiciel spécifique

Les informations collectées sont consolidées dans un logiciel spécifique conçu pour les professionnels et les industriels. IL permet d'associer les conditions météorologiques au recensement des odeurs.

Ce plan d'action de surveillance des odeurs passe par un accompagnement d'experts. Il s'agit d'un outil dynamique de collecte, de visualisation et d'analyse de données.

Basé sur un outil 2D, le système modélise en temps réel et en prévision, l'impact olfactif.

Les données météorologiques sont archivées en permanence, l'exploitant peut donc connaître à tout moment la météo des jours, semaines, mois passés. Un traitement statistique des données météo, permet d'afficher la rose des vents d'une période considérée et ainsi pouvoir visualiser les tendances en termes de direction, vitesse de vent.



C- POUSSIÈRES

C.1. Impacts

Les poussières sont engendrées en période de sécheresse par l'envol d'éléments fins issus de la circulation des engins et des camions. La mise en suspension dans l'atmosphère de particules a pour origine :

La dispersion des particules fines mises en suspension est influencée par les conditions météorologiques (direction du vent, vitesse du vent, stabilité de l'atmosphère). Les vents dominants et notamment les vents forts et moyens sont de secteur Sud-Ouest, ce qui limite les risques de propagation vers des secteurs urbanisés.

E.2. Gestion des poussières en exploitation

Le site est équipé d'arroseuses qui humidifient les pistes et/ou routes empruntés par les camions et engins tout au long de la journée. Leur quantité est ajustée selon les conditions climatiques (périodes de sécheresses) et du flux de circulation.

Le site n'a pas recensé de plainte lié à la propagation de poussière et les analyses réglementaires que nous réalisons chaque année sont conformes